



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coronavirus

Question au Gouvernement n° 2738

Texte de la question

CORONAVIRUS

M. le président. La parole est à Mme Marine Brenier.

Mme Marine Brenier. Monsieur le Premier ministre, depuis le 7 janvier, la Chine d'abord et désormais le reste du monde, connaissent une épidémie extrêmement virulente du coronavirus. Le 26 janvier, le maire de Nice, Christian Estrosi, a écrit à la ministre de la santé pour demander qu'un comité d'experts composé de médecins infectiologues et de pharmaciens soit constitué pour proposer des actions rapides et concrètes afin que nous soyons prêts dans les meilleurs délais.

Lors d'une réunion organisée hier à la préfecture des Alpes-Maritimes, le maire de Nice, en tant que président du conseil de surveillance du CHU, a demandé des moyens humains et matériels supplémentaires pour détecter le virus et garantir la prise en charge des patients. Nous tenons à ce propos à saluer l'engagement de tous les professionnels de santé. Mobilisés à Nice, ils ont travaillé avec les universités chinoises sur la progression de l'épidémie.

La situation est préoccupante et exige de la part de tous une coopération responsable. Le temps d'incubation du virus étant de quatorze jours et les patients sains difficilement détectables, le virus risque, comme le nuage de Tchernobyl, de ne pas s'arrêter à nos frontières. Voilà pourquoi nous demandons la garantie qu'au CHU de Nice, comme dans les établissements sanitaires, les moyens nécessaires à la détection et la prise en charge des patients soient mobilisés sans perdre une seconde ; que tous les praticiens de santé médicaux et paramédicaux constituent des éléments de relais et de vigilance pour faire face à toutes les inquiétudes et que les collectivités soient informées ; qu'enfin, en association avec les ARS, agences régionales de santé, les services de l'État et les collectivités territoriales, l'industrie pharmaceutique soit mobilisée pour empêcher la pénurie de masques et de certains médicaments.

Monsieur le Premier ministre, il est essentiel que les pouvoirs publics puissent garantir à nos concitoyens que nous sommes prêts à affronter l'épidémie. La France a su démontrer par le passé qu'elle pouvait s'organiser face à de tels risques. Nos collectivités seront mobilisées en responsabilité aux côtés de l'État. Je vous remercie de nous communiquer votre plan d'action pour assurer la santé des Français.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Votre question porte, après d'autres, sur les mesures prises par le Gouvernement, l'État et l'ensemble des services de santé pour préparer la France à l'hypothèse, de plus en plus probable, d'une transmission et d'une diffusion du coronavirus sur le territoire national.

Vous aurez remarqué que nous prenons ce sujet très au sérieux. C'est la raison pour laquelle, dès que ce virus est apparu en Chine, nous avons veillé, en bonne intelligence avec les autorités chinoises, à rapatrier tous les ressortissants français qui se trouvaient à Wuhan et à les placer en quarantaine, en France, afin de pouvoir suivre l'évolution de leur état sanitaire. Ces opérations se sont bien déroulées, grâce à l'engagement très grand des services de l'État, mais aussi grâce à l'accueil remarquable des élus locaux dans les communes où nous avons choisi de placer ces concitoyens.

Nous avons ensuite pris un certain nombre de mesures pour préparer notre système de soins. Nous avons ainsi mis en alerte les CHU, qui sont les mieux armés pour accueillir le cas échéant les personnes susceptibles d'être infectées. Nous avons veillé à ce que dans chaque département, un hôpital – celui qui héberge les équipes du SAMU – soit en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions les éventuels malades qui développeraient des complications imposant leur hospitalisation. Nous avons veillé à passer les commandes nécessaires pour que les soignants disposent des matériels utiles. Nous avons veillé à ce que les instituts de recherche, qui font l'honneur et la fierté de nos concitoyens, soient les premiers à identifier les caractéristiques de ce virus. Ça a été le cas, et nous veillons à ce que la capacité de notre système à produire des tests et à les utiliser soit à la hauteur des enjeux. Nous avons réussi à faire passer la capacité de production et d'analyse de ces tests de 400 à 1000 tests par jour. C'est évidemment décisif pour distinguer les cas réels des fausses alertes – il ne vous a pas échappé que toutes les alertes qui ont été signalées sur le territoire national depuis quelques jours se sont révélées fausses, et c'est tant mieux.

Je comprends bien entendu l'inquiétude et les interrogations des territoires limitrophes de l'Italie. Les décisions prises par les autorités italiennes ont pu conduire des responsables français à se demander s'ils ne devaient pas prendre les mêmes décisions – par exemple interrompre le carnaval de Nice, comme celui de Venise l'a été. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir dès dimanche soir avec le maire de Nice car, bien entendu, nous veillons à ce que les décisions prises, les analyses proposées le soient en bonne intelligence avec les élus locaux qui ont à répondre aux questionnements, voire à prendre des décisions localement. Nous sommes convenus d'appliquer ce qui est la doctrine française en matière de gestion des risques épidémiques : tant que le virus ne circule pas sur le territoire national, il n'est pas utile de prendre des mesures de prévention.

Il convient en revanche de faire en sorte que notre système soit prêt et c'est ce que nous faisons. J'ai envoyé, je l'ai dit tout à l'heure, un courrier à l'ensemble des maires et des exécutifs locaux. Nous faisons monter en puissance le système de santé pour qu'il soit opérationnel le moment venu et j'aurai l'occasion, avec l'ensemble des présidents de groupe et des présidents de parti politique d'évoquer l'état du risque sur le territoire national et la réponse que nous sommes en mesure d'y apporter. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2738

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [26 février 2020](#)